

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 juillet 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00225 et D08-01-18/B-00226
Propriétaire(s) : Mona Barakat et David Landsberg
Emplacement : 507, (509), avenue Edison
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : lot 20 (Est de l'avenue Edison), plan enr. 204
Zonage : R3R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent démolir la maison et le garage isolé existants et lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes. Chaque parcelle comprendra une maison isolée de deux étages proposée.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00225	10,07 m	30,48 m	307 m ²	1	507, avenue Edison, maison isolée proposée
B-00226	10,07 m	30,50 m	307 m ²	2	509, avenue Edison, maison isolée proposée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les deux parcelles ainsi que l'aménagement proposé sur le bien-fonds ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00225 et D08-02-18/A-00226) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.